



Schweizerischer Pensionskassenverband
Association suisse des Institutions de prévoyance
Associazione svizzera delle Istituzioni di previdenza
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15/16

Telefax 043 243 74 17

E-Mail info@asip.ch

Website www.asip.ch

Communiqué de presse 20 novembre 2013

ASIP: il convient d'adhérer au projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» – un échec serait fatal!

L'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP) salue le paquet de réformes «Prévoyance vieillesse 2020», présenté aujourd'hui par le Conseil fédéral. L'ASIP considère cette vue d'ensemble comme une base de discussion adéquate, qui va dans la bonne direction. Compte tenu des défis économiques et démographiques qui se posent, il ne faudrait pas que cette réforme échoue. Il s'agit de faire passer au second plan les intérêts particuliers et de trouver des solutions équilibrées. Car il ne faudrait pas exagérer et accroître immodérément la charge financière des citoyens, des assurés et des employeurs, ce qui aurait pour effet, en dernier ressort, de faire encore gonfler les frais administratifs des caisses de pension. Pour l'ASIP, priorité doit être donnée à l'âge de référence de la retraite à 65 ans pour les femmes et pour les hommes ainsi qu'à la baisse du taux de conversion minimal, mais en maintenant le niveau de prestation.

L'ASIP salue le fait qu'avec le programme «Prévoyance vieillesse 2020», le Conseil fédéral s'efforce de mettre en œuvre une réforme globale, tenant compte de tous les aspects du problème et des rapports transversaux, afin de se doter d'une prévoyance vieillesse porteuse d'avenir. Les prestations du premier et du deuxième pilier doivent être considérées dans leur ensemble et harmonisées. Malgré les interventions qui s'imposent, le maintien du niveau de prestation des deux piliers revêt une importance cruciale. Si les facteurs d'ajustement actuariels et ceux qui sont déterminants pour les marchés financiers ne correspondent plus, l'équilibre entre les recettes et les dépenses sera vite compromis, et ce durablement. Les politiciens n'ont donc pas le choix: il leur faut débattre d'une réforme globale en tenant compte de tous les aspects de manière équitable. «Certes, nous devons encore examiner plus précisément et dans les moindres détails ce paquet de réformes. Mais cela ne change rien au fait que nous ne devons pas laisser passer cette chance de procéder à une réforme complète. Car plus nous attendrons, plus les réformes nécessaires seront importantes et plus elles seront douloureuses. Le paquet de réformes «Prévoyance vieillesse 2020» ne doit pas échouer!» explique le direc-

teur de l'ASIP, Hanspeter Konrad. Il serait, le cas échéant, plus pertinent de fixer des priorités au niveau du processus politique en se basant sur l'approche globale de la «Prévoyance vieillesse 2020».

Les discussions concernant la conception de la prévoyance professionnelle sont avant tout marquées par des conditions cadres qui se sont transformées, à savoir l'augmentation (en soi, réjouissante) de l'espérance de vie et les rendements de la fortune en moyenne, plus bas depuis le début de ce millénaire. Compte tenu de l'évolution démographique, l'égalisation de l'âge de référence de la retraite des femmes et des hommes à 65 ans constitue l'un des paramètres décisifs, suivi par la baisse du taux de conversion LPP. Pour l'ASIP, il est toutefois important qu'une baisse du taux de conversion minimal se déroule de manière socialement acceptable. Pour maintenir l'objectif de prestation (à savoir 60% du dernier salaire brut AVS jusqu'à hauteur de CHF 84 240.--), des mesures d'accompagnement qui devront être définies en fonction du rythme de la baisse sont nécessaires. Dans le cadre de la consultation, les mécanismes proposés devront à cet égard être analysés dans la perspective de la viabilité de la charge financière supplémentaire pour les personnes concernées.

L'ASIP soutient un dialogue ouvert et constructif, portant sur une prévoyance vieillesse durable, fiable, transparente et digne de confiance en Suisse. Seul un deuxième pilier fort permettra, avec le concours de l'AVS, de garantir à l'avenir également l'objectif constitutionnel, à savoir «maintenir le niveau de vie de manière appropriée».

Contact - Renseignements complémentaires:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP

Téléphone +41 43 243 74 15

E-mail konrad@asip.ch

ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich

<http://www.avec-nous-pour-nous.ch/blog>

<http://www.facebook.com/mitunsfueruns>

<http://twitter.com/pensionskassen>